



Avocat inscrit au barreau de Paris, Me Dimitri Amedee soutient que Jean Pierre Amougou Belinga, principal inculpé dans le meurtre de Martinez Zogo, ne saurait bénéficier d'une liberté provisoire.

Les partisans de Jean Pierre Amougou Belinga retiennent leur souffle. La demande de mise en liberté du milliardaire Ekanang, accusé de « complicité de torture par aide » dans le meurtre du journaliste Martinez Zogo, a été renvoyée au 27 avril 2023.

Me Dimitri Amedee, affirme que les mobiles et indices corroborés font du patron de Vision 4 le « principal inculpé » dans cette affaire. Pour ce faire, il ne saurait bénéficier d'une quelconque liberté provisoire. **« Le sort judiciaire de AMOUGOU BELINGA devient de plus en plus inextricable dans l'affaire de l'assassinat crapuleux du journaliste camerounais Martinez ZOGO... En effet, la conjonction de nombreux mobiles et indices que sont venus corroborer les témoignages des individus ayant fait des aveux dans ce crime, font du PDG de la chaîne de télévision VISON 4, le principal inculpé dans cette affaire... La demande de mise en liberté faite par son avocat, du point de vue de praxis judiciaire, n'a aucune chance d'aboutir. Mais un tel culot de la part de ses avocats, procède de la logique selon laquelle l'ami du garde des sceaux n'est pas n'importe qui... »**, a-t-il écrit.